

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 janvier 2010 à 20 H 00
ORDRE DU JOUR

■ **Information**

- 1) Information au conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT

■ **Finances**

- 2) Ouverture de crédits en section d'investissement du budget 2010
- 3) Avance sur la subvention 2010 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

■ **Vie scolaire et périscolaire**

- 4) Prise en charge par le budget communal du remplacement de vêtements abîmés à l'école maternelle du Planty

■ **Vie sportive**

- 5) Subvention complémentaire à l'ESB Football pour la saison 2009 - 2010

■ **Enfance - Jeunesse**

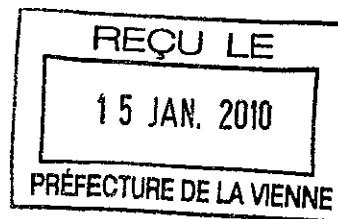
- 6) Présentation des dossiers de demande de subvention déposés dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) par le centre socioculturel La Maison des Projets auprès de la Communauté d'Agglomération de Poitiers (CAP)

■ **Citoyenneté**

- 7) Approbation du règlement intérieur du Conseil Communal des Aînés

■ **Administration générale**

- 8) Modification de la composition de commissions : commission patrimoine bâti, commission de révision des listes électorales et commission communication culture animation



MAIRIE DE BUXEROLLES
12, rue de l'Hôtel de Ville
B.P. 09
86180 BUXEROLLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUXEROLLES

- Transmis le : 15 JAN. 2010
- Dépôt PREFECTURE le 15 JAN. 2010
- Publié le : 18 JAN. 2010
- Notifié le : 19 JAN. 2010

Séance du 14 janvier 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de BUXEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire.

▪ ETAIENT PRESENTS : Monsieur PARATTE, Maire

Messieurs CHARDONNEAU, LOYRE, HECHARD, MARTEAU, ELIE, DEVERGNE, MAUGER, BARREAU, PICHOT, PUY, GARNAUD, MORCEAU, DUBOC, MARTIN et GODET

Mesdames COBERAC, MARCINIAK, ASSERIN, HELIAS, FAZILLEAU, CALIOT, MICHAUD, BEIX, FAUVELET, SULMON, NOCENT, DURAND et ROUSSILLON

▪ ETAIENT EXCUSES : Madame ZOUBIR, M. MAUGER (jusqu'à dél. n°5)

DELEGATIONS DE POUVOIRS.

MANDANTS

Mme DAUTREMENT
M. BOUET
Mme DJOUDI
Mme DURAND

MANDATAIRES

Mme COBERAC
M. GARNAUD
Mme CALIOT
M. MORCEAU

Monsieur DEVERGNE est nommé secrétaire de séance.

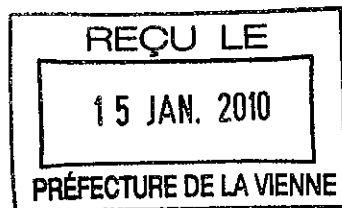
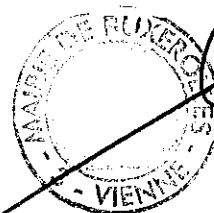
OBJET : information au conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT.

Monsieur PARATTE, informe le conseil municipal des décisions suivantes :

Arrêté n°	Date	Objet	Montant
850/2009	15/12/2009	Portant attribution d'un marché à procédure adaptée pour la confection et service de repas pour le repas du personnel et des élus	Estimé à 4.375 €
878/2009	18/12/2009	Portant attribution d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'un document de communication Agenda 21	7.453,58 € TTC
887/2009	29/12/2009	Portant passation d'une convention de surveillance et de télésurveillance de la salle omnisports E. Tabarly	Abonnement : 42,08 € HT Intervention : 41,52 € HT Intervention jour férié : 103,04 € HT
888/2009	29/12/2009	Portant occupation des locaux pour l'accueil de loisirs maternel Planty	néant

Pour extrait conforme

Le Maire



MAIRIE DE BUXEROLLES
12, rue de l'Hôtel de Ville
B.P. 09
86180 BUXEROLLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUXEROLLES

- Transmis le : 15 JAN. 2010
- Dépôt PREFECTURE le : 15 JAN. 2010
- Publié le : 18 JAN. 2010
- Notifié le : 18 JAN. 2010

Séance du 14 janvier 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de BUXEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire.

▪ ETAIENT PRESENTS : Monsieur PARATTE, Maire

Messieurs CHARDONNEAU, LOYRE, HECHARD, MARTEAU, ELIE, DEVERGNE, MAUGER, BARREAU, PICHOT, PUY, GARNAUD, MORCEAU, DUBOC, MARTIN et GODET

Mesdames COBERAC, MARCINIAK, ASSERIN, HELIAS, FAZILLEAU, CALIOT, MICHAUD, BEIX, FAUVELET, SULMON, NOCENT, DURAND et ROUSSILLON

▪ ETAIENT EXCUSES : Madame ZOUBIR, M. MAUGER (jusqu'à dél. n°5)

DELEGATIONS DE POUVOIRS.

MANDANTS

Mme DAUTREMENT
M. BOUET
Mme DJOUDI
Mme DURAND

MANDATAIRES

Mme COBERAC
M. GARNAUD
Mme CALIOT
M. MORCEAU

Monsieur DEVERGNE est nommé secrétaire de séance.

Objet : ouverture de crédits en section d'investissement du budget 2010

Monsieur CHARDONNEAU donne lecture du rapport suivant :

L'exécution du budget d'investissement avant son vote est soumis aux conditions suivantes :

- Les crédits non consommés du budget de l'exercice précédent sont reportés et peuvent faire l'objet d'engagements et de mandatements de dépenses,
- Outre le mandatement des dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, l'ordonnateur peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitre 16 et 18) sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé.

Crédits d'investissement budget 2009 : 6.553.917,69 €

A déduire chapitre 16 : 1.549.000,00 €

Total : 5.004.917,69 €

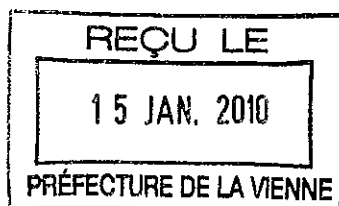
Soit un montant maximum d'ouverture anticipée de crédits de 1.251.229,42 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de décider d'inscrire pour 1.000.000 € les crédits en dépense au budget 2010 comme suit :
 - article 16 449 : remboursement temporaire de capital de prêt assorti d'une option ligne de trésorerie : 500.000 €
 - opération : équipement des services, article 2188, fonction 020 : 500.000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (31 voix)

Pour extrait conforme



Le Maire

Chau

MAIRIE DE BUXEROLLES
12, rue de l'Hôtel de Ville
B.P. 09
86180 BUXEROLLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUXEROLLES

- Transmis le : 15 JAN. 2010
- Dépôt PREFECTURE le : 15 JAN. 2010
- Publié le : 18 JAN. 2010
- Notifié le : 18 JAN. 2010

Séance du 14 janvier 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de BUXEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire.

▪ ETAIENT PRESENTS : Monsieur PARATTE, Maire

Messieurs CHARDONNEAU, LOYRE, HECHARD, MARTEAU, ELIE, DEVERGNE, MAUGER, BARREAU, PICHOT, PUY, GARNAUD, MORCEAU, DUBOC, MARTIN et GODET

Mesdames COBERAC, MARCINIAK, ASSERIN, HELIAS, FAZILLEAU, CALIOT, MICHAUD, BEIX, FAUVELET, SULMON, NOCENT, DURAND et ROUSSILLON

▪ ETAIENT EXCUSES : Madame ZOUBIR, M. MAUGER (jusqu'à dél. n°5)

DELEGATIONS DE POUVOIRS.

MANDANTS

Mme DAUTREMENT
M. BOUET
Mme DJOUDI
Mme DURAND

MANDATAIRES

Mme COBERAC
M. GARNAUD
Mme CALIOT
M. MORCEAU

Monsieur DEVERGNE est nommé secrétaire de séance.

Objet : ouverture de crédits en section d'investissement du budget 2010

Monsieur CHARDONNEAU donne lecture du rapport suivant :

L'exécution du budget d'investissement avant son vote est soumis aux conditions suivantes :

- Les crédits non consommés du budget de l'exercice précédent sont reportés et peuvent faire l'objet d'engagements et de mandatements de dépenses,
- Outre le mandatement des dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, l'ordonnateur peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitre 16 et 18) sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé.

Crédits d'investissement budget 2009 :	6.553.917,69 €
A déduire chapitre 16 :	1.549.000,00 €
Total :	5.004.917,69 €

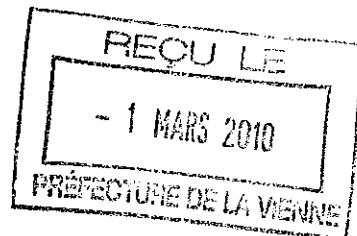
Soit un montant maximum d'ouverture anticipée de crédits de 1.251.229,42 €.


Il est proposé au Conseil municipal :

- de décider d'inscrire pour 1.000.000 € les crédits en dépense au budget 2010 comme suit :
 - article 16 449 : remboursement temporaire de capital de prêt assorti d'une option ligne de trésorerie : 500.000 €
 - opération 20101: équipement des services, article 2188, fonction 020 : 500.000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (31 voix)

Pour extrait conforme




Le Maire



MAIRIE DE BUXEROLLES
12, rue de l'Hôtel de Ville
B.P. 09
86180 BUXEROLLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUXEROLLES

- Transmis le :
- Dépôt PREFECTURE le :
- Publié le :
- Notifié le :

Séance du 14 janvier 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de BUXEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire.

▪ ETAIENT PRESENTS : Monsieur PARATTE, Maire

Messieurs CHARDONNEAU, LOYRE, HECHARD, MARTEAU, ELIE, DEVERGNE, MAUGER, BARREAU, PICHOT, PUY, GARNAUD, MORCEAU, DUBOC, MARTIN et GODET

Mesdames COBERAC, MARCINIAK, ASSERIN, HELIAS, FAZILLEAU, CALIOT, MICHAUD, BEIX, FAUVELET, SULMON, NOCENT, DURAND et ROUSSILLON

▪ ETAIENT EXCUSES : Madame ZOUBIR, M. MAUGER (jusqu'à dél. n°5)

DELEGATIONS DE POUVOIRS.

MANDANTS

Mme DAUTREMENT
M. BOUET
Mme DJOUDI
Mme DURAND

MANDATAIRES

Mme COBERAC
M. GARNAUD
Mme CALIOT
M. MORCEAU

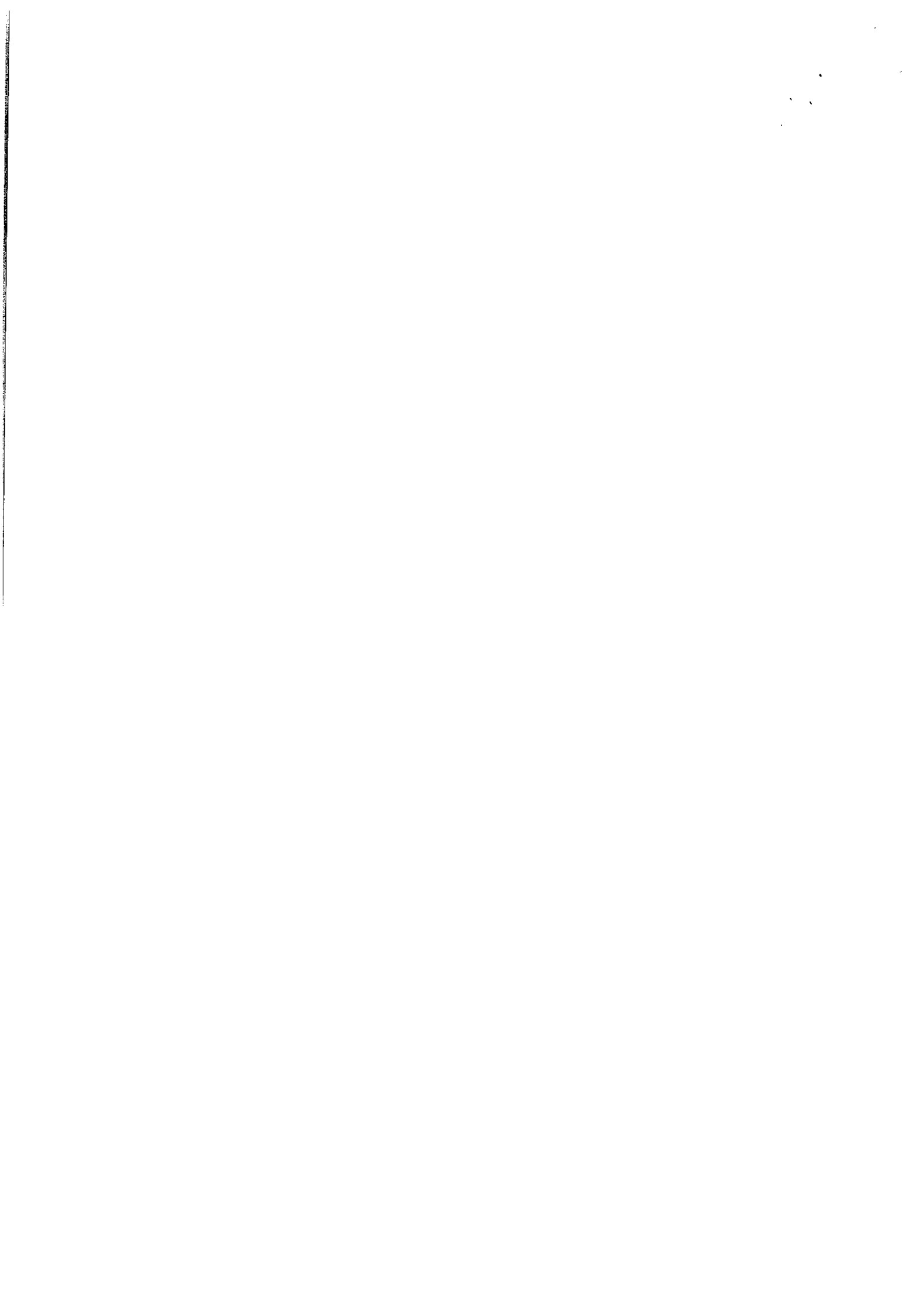
Monsieur DEVERGNE est nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 14 janvier 2010
Annexe à la question 2

Monsieur MARTIN : fait remarquer que depuis 2 ans, le débat d'orientations budgétaires et le budget sont votés plus tard qu'au mandat précédent. En effet le DOB était présenté en janvier et le budget en février.

Monsieur PARATTE : répond qu'effectivement ça a été le cas en fin du mandat précédent car il avait souhaité raccourcir les délais. N'est pas sûr que le DOB ait déjà eu lieu en janvier mais cette année l'Etat a repoussé la date limite au 15 avril du fait de la suppression de la taxe professionnelle.

Confirme que sa position de principe est de voter le budget au plus tôt dès lors que c'est possible mais à la condition que les données financières soient disponibles, ce qui ne sera pas le cas cette année encore.



Objet : avance sur la subvention 2010 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur MARTEAU donne lecture du rapport suivant :

Tous les ans, lors de l'examen du budget, le conseil municipal alloue une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

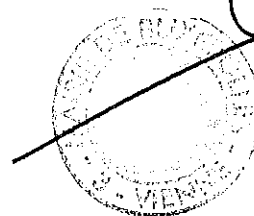
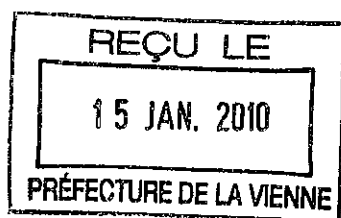
Pour 2010, et afin d'abonder en trésorerie cet établissement, il est proposé de voter une avance sur la subvention 2010 dans l'attente du vote du budget primitif.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer l'avance de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour 2010 à 40.000 €,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (31 voix)

Pour extrait conforme



Le Maire

MAIRIE DE BUXEROLLES
12, rue de l'Hôtel de Ville
B.P. 09
86180 BUXEROLLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUXEROLLES

- Transmis le : 15 JAN, 2010
- Dépôt PREFECTURE le : 15 JAN, 2010
- Publié le : 18 JAN, 2010
- Notifié le : 15 JAN, 2010

Séance du 14 janvier 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de BUXEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire.

▪ ETAIENT PRESENTS : Monsieur PARATTE, Maire

Messieurs CHARDONNEAU, LOYRE, HECHARD, MARTEAU, ELIE, DEVERGNE, MAUGER, BARREAU, PICHOT, PUY, GARNAUD, MORCEAU, DUBOC, MARTIN et GODET

Mesdames COBERAC, MARCINIAK, ASSERIN, HELIAS, FAZILLEAU, CALIOT, MICHAUD, BEIX, FAUVELET, SULMON, NOCENT, DURAND et ROUSSILLON

▪ ETAIENT EXCUSES : Madame ZOUBIR, M. MAUGER (jusqu'à dél. n°5)

DELEGATIONS DE POUVOIRS.

MANDANTS

Mme DAUTREMENT
M. BOUET
Mme DJOUDI
Mme DURAND

MANDATAIRES

Mme COBERAC
M. GARNAUD
Mme CALIOT
M. MORCEAU

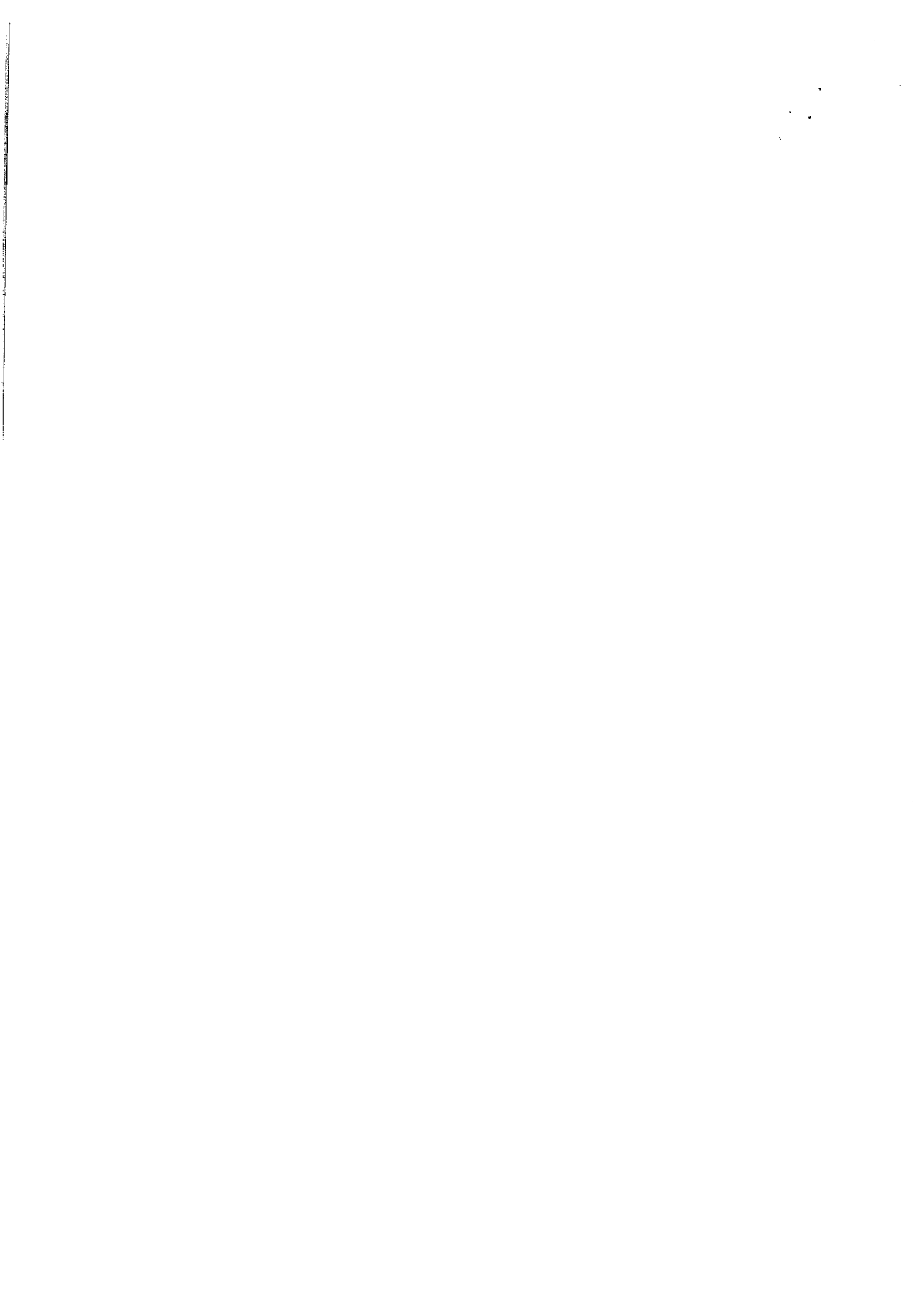
Monsieur DEVERGNE est nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 14 janvier 2010
Annexe à la question 3

Madame SULMON : demande ce que représente cette avance par rapport à la subvention totale.

Monsieur PARATTE : répond que cela équivaut à environ 22 % de la subvention totale, pour assurer le paiement des salaires notamment.

Ajoute que le CCAS n'a quasiment pas de trésorerie et fonctionne fréquemment en faisant appel à la ligne de trésorerie, notamment lors de la paye du personnel.



OBJET : prise en charge par le budget communal du remplacement de vêtements abîmés à l'école maternelle du Planty

Monsieur ELIE donne lecture du rapport suivant :

La mère d'un enfant fréquentant l'école maternelle du Planty a récupéré les vêtements de son fils (pantalons et manteau) avec des marques rouges. Ces marques sont dues à la peinture du toboggan présent dans la cour.

Elle demande le remboursement de la totalité des vêtements.

Compte tenu de la franchise instaurée par l'assureur communal et pour permettre la prise en charge par le budget communal des 88,80 € du coût estimé, une délibération du conseil municipal est nécessaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

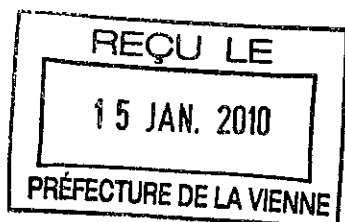
- de prendre en charge, sur le budget communal, la valeur du remplacement des vêtements en remboursant à la famille un montant de 88,80 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (31 voix)

Pour extrait conforme



Le Maire



MAIRIE DE BUXEROLLES
12, rue de l'Hôtel de Ville
B.P. 09
86180 BUXEROLLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUXEROLLES

- Transmis le : 15 JAN. 2010
- Dépôt PREFECTURE le : 15 JAN. 2010
- Publié le : 18 JAN. 2010
- Notifié le : 18 JAN. 2010

Séance du 14 janvier 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de BUXEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire.

▪ ETAIENT PRESENTS : Monsieur PARATTE, Maire

Messieurs CHARDONNEAU, LOYRE, HECHARD, MARTEAU, ELIE, DEVERGNE, MAUGER, BARREAU, PICHOT, PUY, GARNAUD, MORCEAU, DUBOC, MARTIN et GODET

Mesdames COBERAC, MARCINIAK, ASSERIN, HELIAS, FAZILLEAU, CALIOT, MICHAUD, BEIX, FAUVELET, SULMON, NOCENT, DURAND et ROUSSILLON

▪ ETAIENT EXCUSES : Madame ZOUBIR, M. MAUGER (jusqu'à dél. n°5)

DELEGATIONS DE POUVOIRS.

MANDANTS

Mme DAUTREMENT
M. BOUET
Mme DJOUDI
Mme DURAND

MANDATAIRES

Mme COBERAC
M. GARNAUD
Mme CALIOT
M. MORCEAU

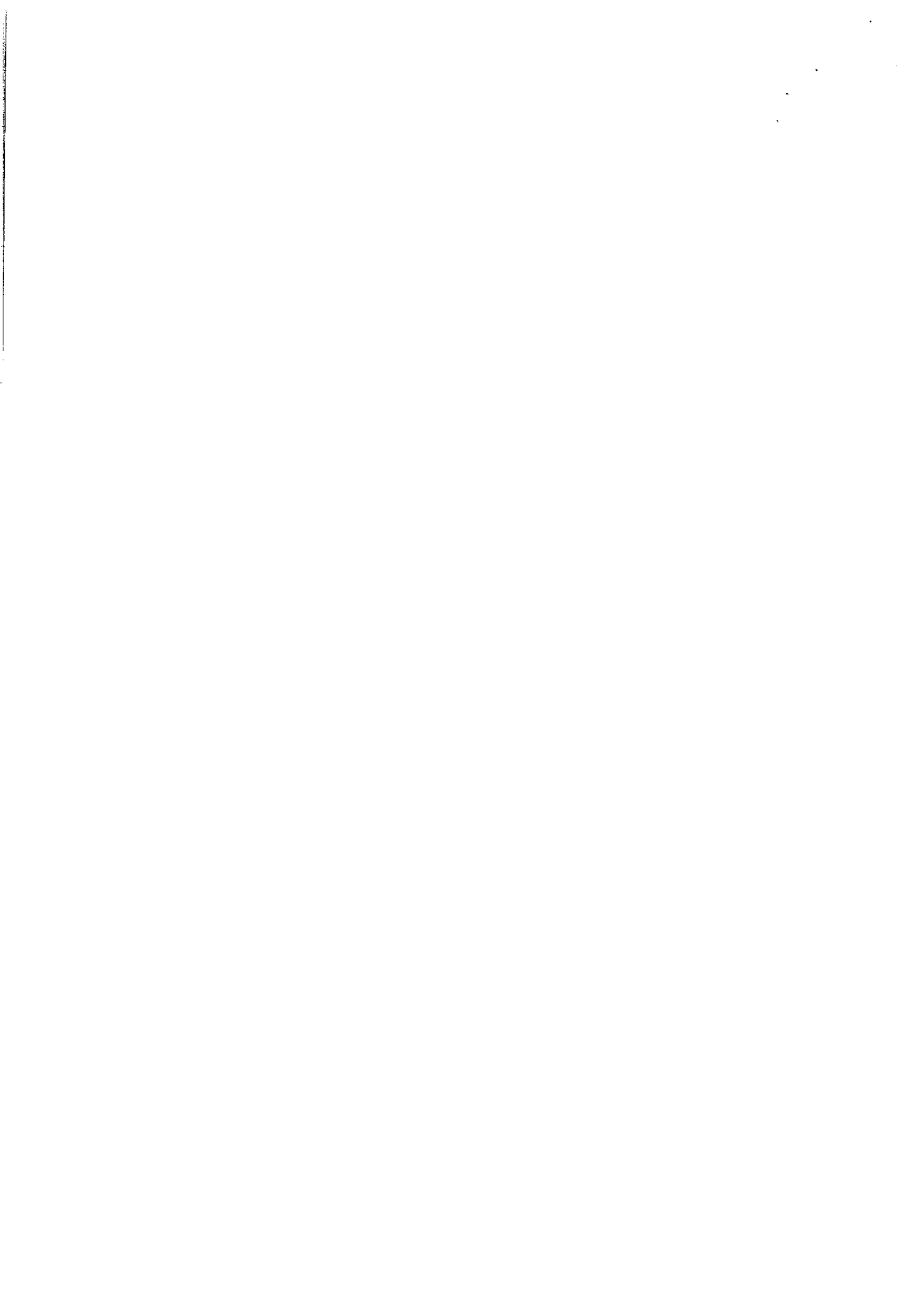
Monsieur DEVERGNE est nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 14 janvier 2010
Annexe à la question 4

Monsieur MORCEAU : demande s'il n'y a eu qu'un seul plaignant

Madame NOCENT : s'étonne qu'un seul enfant était « victime » et souhaite savoir si la preuve a été rapportée.

Monsieur ELIE : répond qu'effectivement une seule famille s'est plainte et que le toboggan a été ramené aux services techniques qui avaient constaté un défaut dans la peinture.



OBJET : subvention complémentaire à l'ESB Football pour la saison 2009 - 2010

Madame HELIAS donne lecture du rapport suivant :

Lors de sa séance du 27 mai 2009, le conseil municipal a accordé à l'ESB Football une subvention de 40.000 € afin de soutenir son action, notamment pour tenir compte de l'augmentation du nombre des licenciés et de la montée en division supérieure de plusieurs équipes.

Or le retour au plus haut niveau régional occasionne des dotations en subvention moindres que la saison précédente alors que les frais de fonctionnement sont identiques. De plus, les partenaires actuels ou partenaires éventuels hésitent à s'engager. Enfin, le club met en avant la formation des jeunes, futurs encadrants qui représente une charge importante.

L'association justifie donc de nouvelles dépenses.

Elle sollicite la Ville de Buxerolles pour l'attribution d'une subvention complémentaire de 7.000 € au titre de la saison 2009 – 2010.

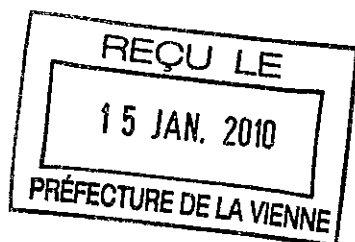
En 2008, une subvention complémentaire de 4.000 € avait été attribuée à l'association.

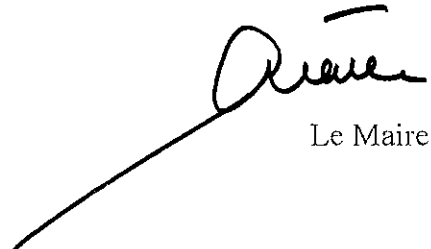
Il est proposé au Conseil municipal :

- d'allouer une subvention complémentaire de 4.000 € à l'ESB Football, pour la saison 2009 - 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (32 voix)

Pour extrait conforme




Le Maire

MAIRIE DE BUXEROLLES
12, rue de l'Hôtel de Ville
B.P. 09
86180 BUXEROLLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUXEROLLES

- Transmis le : 15 JAN. 2010
- Dépôt PREFECTURE le : 15 JAN 2010
- Publié le : 18 JAN 2010
- Notifié le : 18 JAN, 2010

Séance du 14 janvier 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de BUXEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire.

▪ ETAIENT PRESENTS : Monsieur PARATTE, Maire

Messieurs CHARDONNEAU, LOYRE, HECHARD, MARTEAU, ELIE, DEVERGNE, MAUGER, BARREAU, PICHOT, PUY, GARNAUD, MORCEAU, DUBOC, MARTIN et GODET

Mesdames COBERAC, MARCINIAK, ASSERIN, HELIAS, FAZILLEAU, CALIOT, MICHAUD, BEIX, FAUVELET, SULMON, NOCENT, DURAND et ROUSSILLON

▪ ETAIENT EXCUSES : Madame ZOUBIR, M. MAUGER (jusqu'à dél. n°5)

DELEGATIONS DE POUVOIRS.

MANDANTS

Mme DAUTREMENT
M. BOUET
Mme DJOUDI
Mme DURAND

MANDATAIRES

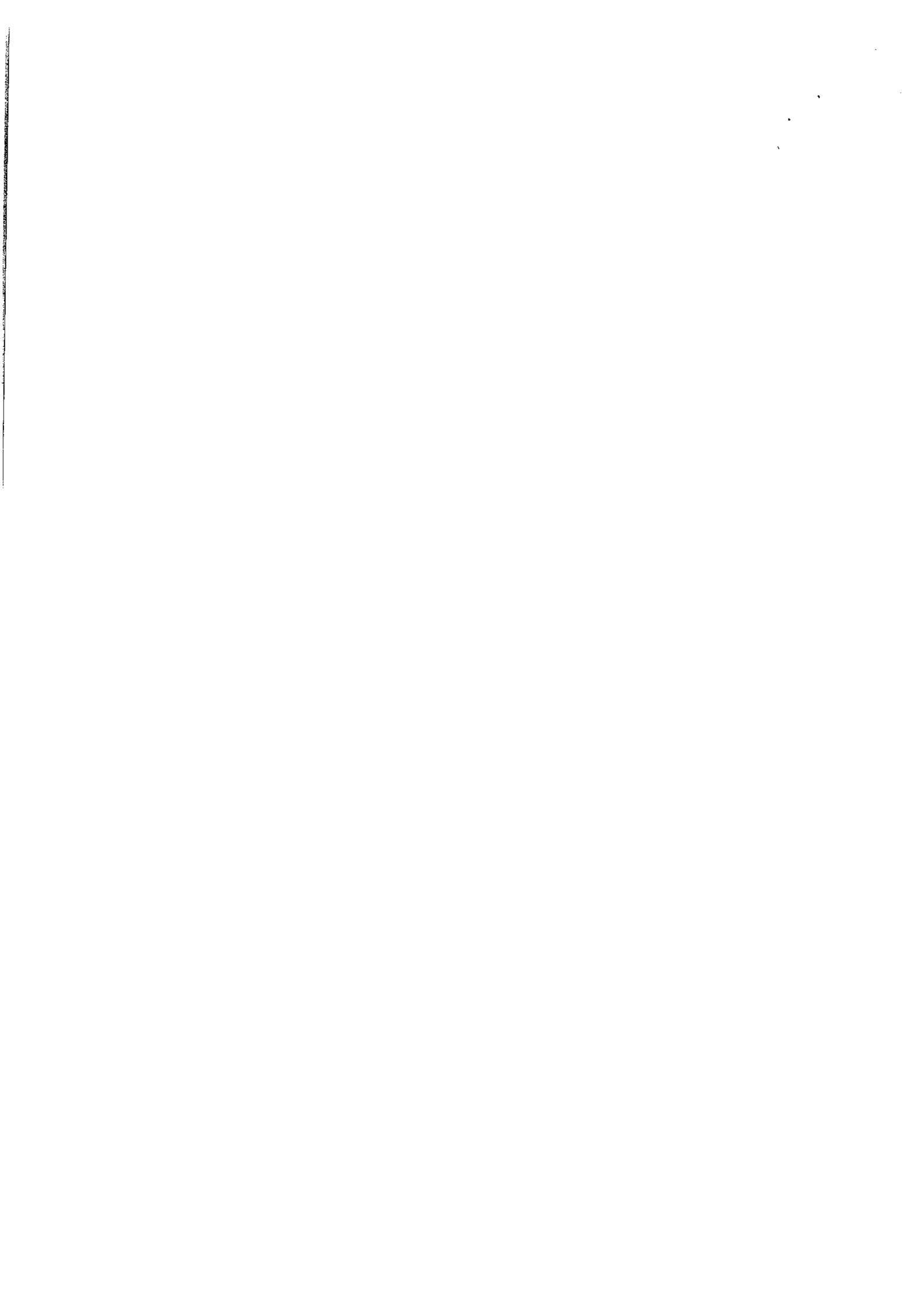
Mme COBERAC
M. GARNAUD
Mme CALIOT
M. MORCEAU

Monsieur DEVERGNE est nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 14 janvier 2010
Annexe à la question 5

Monsieur PARATTE : explique que la demande a été faite à l'automne dernier mais qu'il a refusé de le présenter à ce moment là car les documents comptables (compte de résultats et bilan) n'avaient pas été transmis.

Ajoute que cette subvention dite de rentrée a été demandée un peu plus tard que les années précédentes, mais que toutes les pièces justificatives ont finalement été fournies.



OBJET : présentation des dossiers de demande de subvention déposés dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) par le centre socioculturel La Maison des Projets auprès de la Communauté d'Agglomération de Poitiers (CAP)

Monsieur PARATTE donne lecture du rapport suivant :

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), qui succède au Contrat de Ville, vise à mettre en œuvre le projet de développement social urbain de l'agglomération de Poitiers. Ce nouveau contrat a une durée de trois ans reconductible après évaluation des actions financées.

Le projet de développement social se décline autour de 6 thématiques spécifiques :

- l'habitat et le cadre de vie,
- l'emploi et le développement économique,
- la réussite éducative,
- la santé,
- la prévention,
- la citoyenneté.

Le centre socioculturel La Maison des Projets a déposé quatre demandes de subventions au titre du CUCS 2010 auprès de la CAP. Ces demandes concernent les actions suivantes :

1. Action en direction de l'habitat pour et par les habitants du territoire de Buxerolles dont les objectifs sont :

- sensibiliser les habitants à l'importance de l'entretien du logement,
- travailler sur le respect de la vie en collectivité,
- impliquer les jeunes à la réhabilitation de leur quartier,
- mener une réflexion avec les habitants sur le thème « comment mieux vivre son quartier ».

Pour atteindre ces objectifs, les sous-actions suivantes sont proposées :

❖ information sur l'hygiène et l'entretien du logement

Habitat 86 propose de mettre à disposition un appartement pour y développer des animations et des permanences d'information sur l'entretien d'un appartement, l'entretien des parties communes, les veilles sanitaires et d'hygiène, les règles de sécurité collective dans l'habitat.

❖ cadre de vie dans les quartiers de l'habitat social

Un débat sur la démarche participative de la construction des Castors serait organisée à l'issue du visionnage d'un film intitulé « la construction d'une cité des Castors ». Cet exemple servira de point de départ pour mener une réflexion sur l'implication des habitants de Buxerolles dans la vie de leur quartier.

❖ habitants et patrimoine – les chemins de St Jacques de Compostelle

Une journée sera organisée pour faire découvrir aux habitants par une randonnée, une partie du patrimoine de leur commune et de leur quartier. En effet, connaître l'histoire de vie et de construction d'un quartier peut amener des habitants à mieux prendre en considération leurs habitats.

Cette journée favorisera des rencontres et des échanges. et permettra également d'intégrer des personnes valides et non-valides moteurs. Pour ces dernières, des fauteuils mono-roue (Joelettes) qui permettent la pratique de la randonnée à toutes personnes à mobilité réduite quel que soit le terrain emprunté seront mis à disposition en partenariat avec l'ASSHAV (Association Sportive Sociale des Handicapés et Adhérents Valides).

2. Action en direction de l'éducation pour et par les habitants du territoire de Buxerolles dont les objectifs sont :

- réaffirmer la fonction parentale au sein de la famille,
- créer une passerelle entre la famille et les institutions scolaires,
- culture et éducation.

Différentes sous-actions vont être mises en œuvre :

❖ réaffirmation de la fonction parentale au sein de la famille :

Des débats autour des thèmes liés aux relations parents/enfants sont proposés et préparés par le groupe de femmes du secteur « Familles », à raison de 4 par an. Depuis 2008, 6 femmes ont souhaité aller au-delà de ces débats. Elles s'initient au théâtre pour communiquer et transmettre des messages sur la question de la relation parent/enfant, sur la place de la mère et de la femme dans la famille.

Une première production est prévue en 2010. Cette mise en scène est un support pour amener la famille à comprendre les droits et les devoirs de chaque personne au sein de la cellule familiale. La pièce est créée par les femmes accompagnées par l'animatrice, un psychothérapeute (intervenant depuis 2006 sur les débats) et une intermittente du spectacle.

❖ création d'une passerelle entre les familles et les institutions scolaires :

Des échanges avec des enseignants et des ateliers au sein du collège seront mis en place afin de valoriser le collège auprès des parents qui furent eux-mêmes en échec scolaire, déscolarisés, ou encore des parents d'origine étrangère pour qui l'institution scolaire est totalement inconnue.

Cette action est menée en partenariat avec le Collège Jules Verne et diverses associations de la CAP, puisque le collège accueille des enfants de Buxerolles et des Couronneries. En parallèle, un travail sera mis en place avec l'animateur du Programme Educatif Local (PEL) au sein du collège afin d'organiser des temps de débats permettant aux jeunes d'exprimer leurs difficultés scolaires et sociales.

Le contenu des ateliers parents et ateliers enfants feront l'objet d'un rendu lors de réunions avec les animateurs. Cela permettra de prendre connaissance des attentes et surtout de mutualiser les actions des différents partenariats pour répondre au mieux aux demandes et aux interrogations de chacun. Sont également mises en place des animations sur les temps hors scolaires et le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS).

❖ culture et éducation

Buxerolles s'est dotée d'une rue au nom d'Olympe de Gouges. Femme de lettres et femme politique, auteure de la « Déclaration des droits de la femme », elle a laissé des écrits notamment en faveur des droits civiques et politiques des femmes.

D'une idée de création née dans l'esprit d'une compagnie de Buxerolles « Les couturières de Marguerite », nous voulons mettre en œuvre des ateliers en direction du public de l'épicerie sociale, des différents quartiers mais également les collégiens de Jules Verne et les jeunes de notre secteur, la municipalité et bien sûr tout habitant qui souhaitera participer à ce projet. Ces ateliers sont des outils de valorisation de soi, de dialogue, de réalisation d'objets artistiques où la part de l'individuel et du collectif sont complémentaires. La compagnie serait en résidence à la Maison des projets cette sous-action déboucherait sur la création d'un spectacle articulant la rencontre entre théâtre et musique à partir des écrits d'Olympe de Gouges et d'autres auteures féminines, de formes littéraires et artistiques différentes tels que des extraits de romans, des ouvrages philosophiques et scientifiques, des chansons, des poèmes, des sculptures.

3. Action sur la santé et la prévention en direction des familles et des jeunes de Buxerolles dont les objectifs sont :

- favoriser l'accès des soins à tous,
- prévenir les conduites addictives auprès des jeunes et des familles,
- amener les jeunes et les familles à devenir responsables face aux problèmes d'hygiène et de comportement alimentaire.

Différentes sous-actions seraient mises en place afin d'atteindre ces objectifs :

- ❖ promotion des échanges entre jeunes de maisons de quartier autour de la préparation et du partage d'un repas (savoir se tenir en société et savoir préparer un repas équilibré) :

Ce projet est calqué sur l'émission « Un dîner presque parfait » en partenariat avec trois maisons de quartiers de Châtellerault. Un travail avec un diététicien sur l'équilibre alimentaire sera fait en amont. Ensuite chaque groupe de chaque maison de quartier aura un budget et devra proposer un repas avec l'aide d'un chef et préparer une ambiance pour ce repas.

Le but est de faire réfléchir les adolescents sur leur hygiène alimentaire mais aussi de travailler ensemble sur un projet et de se découvrir durant un moment convivial. Après un retour dans chaque structure sur la soirée mis en place dans leur secteur jeune, l'action sera évaluée et un repas sera proposé dans un restaurant avec le groupe d'adolescents afin de les sensibiliser aux comportements à avoir aussi dans certains lieux.

Une sensibilisation avant et après le projet est prévu, visionnage de film documentaire (Super size me...). Des débats seront organisés ensuite afin d'aller plus loin qu'un simple visionnage. Instaurer un dialogue et provoquer des débats autour de problèmes de société et plus précisément de santé.

- ❖ prévention en matière de consommation d'alcool :

Une intervention du Centre d'Information et de Prévention Alcoolisme – Toxicomanies (CIPAT) est prévue sous forme de grand jeu, afin de connaître les besoins des adolescents permettant de mettre en place des animations correspondant à leurs attentes.

Des débats seront ensuite organisés dans le cadre de projections vidéo, proposées pendant les vacances.

En outre, il est prévu de participer aux différents projets préventifs menés par les autres centres socioculturels tels que les « dîners Quizz », représentations de théâtre « vaccin de vie » pour mettre les adolescents face à des situations concrètes.

❖ sensibilisation au SIDA :

Cela consiste à la mise en place d'un feuilleton radiophonique en partenariat avec Sid' Aventures (émission de santé faite par des séropositifs axée sur la prévention SIDA, les hépatites et IST) pour impliquer les jeunes sur la création d'un feuilleton radiophonique autour du roman de Gudule « La vie à reculons ». Ce roman aborde le thème de la différence, du regard des autres et du rejet des autres par rapport à un jeune adolescent devenu séropositif.

❖ mise en place d'un point information prévention santé interactif :

Cette sous-action consiste à créer un point infos jeune interactif, axé sur les problématiques de prévention de la santé. Ce point infos jeunesse sera en lien avec le relais Point Information Jeunesse en partenariat avec le Centre Information Jeunesse (CRIJ).

Des interventions de professionnels de la prévention pendant les vacances scolaires, sur des thèmes choisis préalablement par les adolescents et des soirées-débat autour de film ou de courts métrages ou forum, expositions... seront instaurées.

Des formations destinées aux animateurs seront mises en place sur ces thèmes et sur la méthode de communication et d'information.

Les ateliers adultes sont en priorité proposés et mis en place pour les personnes bénéficiaires de l'épicerie sociale. Ils permettent de promouvoir des messages de prévention, de promotion de la santé et du mieux-être.

❖ organisation d'ateliers « cuisine », « bien-être » aux bénéficiaires de l'épicerie sociale :

Cela se traduit par la création d'ateliers « cuisine » pour améliorer le comportement alimentaire et d'offrir un temps de rencontres et d'échanges. Cela permettrait notamment de

- sensibiliser le public ciblé à une alimentation saine et économique avec un encadrement de la Maison des projets ou d'un intervenant extérieur,
- utiliser les produits de saison,
- être en lien avec une association pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP),
- équilibrer un menu,
- sensibiliser à l'importance du petit déjeuner,
- réfléchir au grignotage et à ses méfaits,
- améliorer le bien-être des personnes au travers de séances en piscine/hammam/sauna, de marches au cœur de la nature : 1 fois par mois.

4. Actions sur « la citoyenneté destinés aux habitants du territoire de Buxerolles » dont les objectifs sont:

- favoriser la participation des habitants sur un territoire,
- réduire la fracture informatique auprès des habitants du territoire,
- développer l'identité citoyenne auprès des jeunes et des familles,
- aller à la rencontre d'un public jeune qui n'est pas ou peu en contact avec La Maison des Projets,
- favoriser l'accès à la formation et à l'outil multimédia.

Différentes sous-actions seraient mises en place :

❖ création d'une base d'accueil jeune sur le quartier

Des animations seront organisées sur un des quartiers de Buxerolles, avec une équipe de professionnels composée de 2 à 3 personnes, en direction des adolescents, des enfants de 6 à 11 ans en partenariat avec la Passerelle du Parc, le centre loisirs de Valvert et des familles. Le but est de permettre aux adolescents de se détacher de la responsabilité de gardiennage des plus jeunes et, pour ces derniers, de s'amuser avec des animations en lien avec leur âges. La présence de La Maison des Projets permettra également d'instaurer un dialogue avec les adultes en amorçant un travail d'accompagnement sur leur rôle de parents et d'habitants d'un quartier.

❖ accompagnement des groupes musicaux

Cette sous-action se traduit par la mise en place d'un planning de répétition avec les différents groupes et de stages avec le régisseur de La Maison des projets. Des rencontres avec des musiciens professionnels seraient également proposés. Des ateliers d'écriture (intervenant professionnel) seraient créés et des intervenants extérieurs seraient sollicités par le biais des échanges avec les résidences installées à La Maison des Projets.

❖ soutien des groupes dans la diffusion de leurs œuvres

Cela consiste à l'enregistrement d'une maquette, un soutien dans leur plan de communication et la création d'un réseau au sein du milieu culturel. De même, ils pourraient être aidés pour participer à des premières scènes et à des concerts caritatifs (Sidaction, Téléthon, Fête de la musique).

❖ travail avec les associations sportives et culturelles de Buxerolles

Il est proposé d'établir des plannings à l'année avec des animations encadrées par des professionnels. L'objectif est de travailler par thème à la semaine. Ce fonctionnement pourrait être étendu avec les différentes activités sportives de la commune ou de la CAP, dans le but d'amener le public ciblé à vivre et connaître de nouvelles expériences. Ce type d'action pourrait être étendu aux associations orientées sur la culture, l'informatique, les activités manuelles, qui pourront travailler avec la Maison des Projets.

❖ travail en partenariat avec les bailleurs sociaux et la commune.

Il consiste à permettre aux adolescents de prendre part à l'embellissement de leur quartier, par le biais de chantiers loisirs. Un travail en partenariat avec Logiparc et Habitat 86 sur la réhabilitation des caves, cages d'escalier et la mise en place de murs d'information... pourraient être mis en œuvre, ainsi qu'un travail sur les espaces vert du quartier avec l'aide des services techniques de la commune de Buxerolles.

Le but est de rendre les adolescents acteurs afin de changer la vision qu'ils ont de leur quartier.

❖ encouragement financier pour l'accès aux activités et aux séjours :

Il est proposé d'offrir aux jeunes en contrepartie de leur participation bénévole aux chantiers loisirs, de valoriser ce travail par le biais d'une réduction des frais d'inscription aux activités et aux séjours. Ils seront également associés à l'élaboration et à l'organisation de ces derniers.

❖ aide à l'accès et à la formation à l'outil multimédia :

Cela consiste à la mise en place d'ateliers avec l'association Le Parc des Electrons pour les femmes du secteur Familles ou des adolescents du secteur Jeune. L'objectif est de leur donner les connaissances de base pour l'utilisation de certains logiciels mais aussi de leur apprendre à travailler ensemble sur un projet en commun, à trouver de nouvelles utilisations de leur ordinateur en leur faisant connaître de nouvelles applications... Il est également proposé de mettre en place une information interactive par et pour les adhérents de La Maison des projets.

❖ encouragement de la participation des habitants :

Il est proposé d'organiser un moment festif et culturel impliquant les habitants pour les rendre acteurs de leur quartier. Cette action est conçue pour être un levier pour d'autres actions de proximité afin que les habitants se connaissent, dialoguent et construisent ensemble la vie de leur quartier. Pour ce faire, seraient développées des actions de proximité dans l'année telles que des après-midi « jeux de société » le week-end pour toucher des familles, les personnes âgées... et des chantiers-loisirs par l'implication des jeunes (du quartier ou pas) pour travailler sur la rénovation de locaux (chantiers loisirs pour des caves) sur les temps des petites vacances et pendant la période estivale.

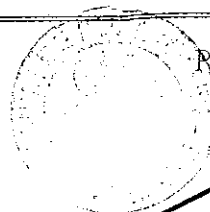
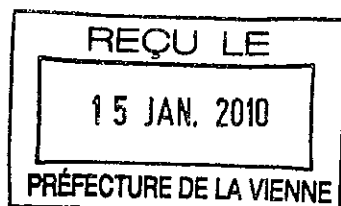
Par ailleurs, il est proposé de mettre en place une soirée, moment festif où l'habitant participe à l'organisation de la soirée en plein air qui se déroule en 3 temps :

- un apéritif offert à tous les habitants du quartier avec une animation musicale déambulatoire,
- un repas de quartier,
- la projection d'un film.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les dossiers de demande de subvention déposés dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) par le centre socioculturel La Maison des Projets auprès de la Communauté d'Agglomération de Poitiers (CAP)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (32 voix)



Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE BUXEROLLES
12, rue de l'Hôtel de Ville
B.P. 09
86180 BUXEROLLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUXEROLLES

- Transmis le : 15 JAN. 2010
- Dépôt PREFECTURE le : 15 JAN. 2010
- Publié le : 18 JAN. 2010
- Notifié le : 16 JAN. 2010

Séance du 14 janvier 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de BUXEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire.

▪ ETAIENT PRESENTS : Monsieur PARATTE, Maire

Messieurs CHARDONNEAU, LOYRE, HECHARD, MARTEAU, ELIE, DEVERGNE, MAUGER, BARREAU, PICHOT, PUY, GARNAUD, MORCEAU, DUBOC, MARTIN et GODET

Mesdames COBERAC, MARCINIAK, ASSERIN, HELIAS, FAZILLEAU, CALIOT, MICHAUD, BEIX, FAUVELET, SULMON, NOCENT, DURAND et ROUSSILLON

▪ ETAIENT EXCUSES : Madame ZOUBIR, M. MAUGER (jusqu'à dél. n°5)

DELEGATIONS DE POUVOIRS.

MANDANTS

Mme DAUTREMENT
M. BOUET
Mme DJOUDI
Mme DURAND

MANDATAIRES

Mme COBERAC
M. GARNAUD
Mme CALIOT
M. MORCEAU

Monsieur DEVERGNE est nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 14 janvier 2010
Annexe à la question 6

Monsieur PARATTE : indique que la législation d'oblige pas le conseil municipal à se prononcer, puisque la politique de la ville est une compétence de la CAP, mais tient à cette présentation, car l'initiative émane des acteurs de Buxerolles, et les actions engagent indirectement le budget communal. En outre, il lui semble utile que tous les élus aient connaissance des actions entreprises par les associations, et particulièrement la Maison des Projets.

Ajoute que les dossiers sont ensuite instruits de façon concertée par tous les partenaires concernés, Préfecture, CAP, CAF principalement.

Souligne que la nomenclature répond à une mesure nouvelle imposée pour la première fois en 2010 par la Préfecture.

Signale que ces dossiers ne se rajouteront pas au budget de la Maison des Projets mais qu'ils sont inclus dans le budget global.

Monsieur MORCEAU : souhaite savoir pourquoi il y a une différence entre le coût et la subvention demandée.

Monsieur PARATTE : répond que le reste est à la charge de la Maison des Projets et que le financement du CNASEA correspond au financement par l'Etat des emplois aidés.

Monsieur MORCEAU : demande le détail pour chaque action.

Monsieur DUBOC : souhaite avoir le montant des subventions demandées à la CAP.

Monsieur PARATTE : indique que toutes les actions ne sont pas obligatoirement financées par la CAP. Prend l'exemple de l'action sur la santé qui se décompose comme suit :

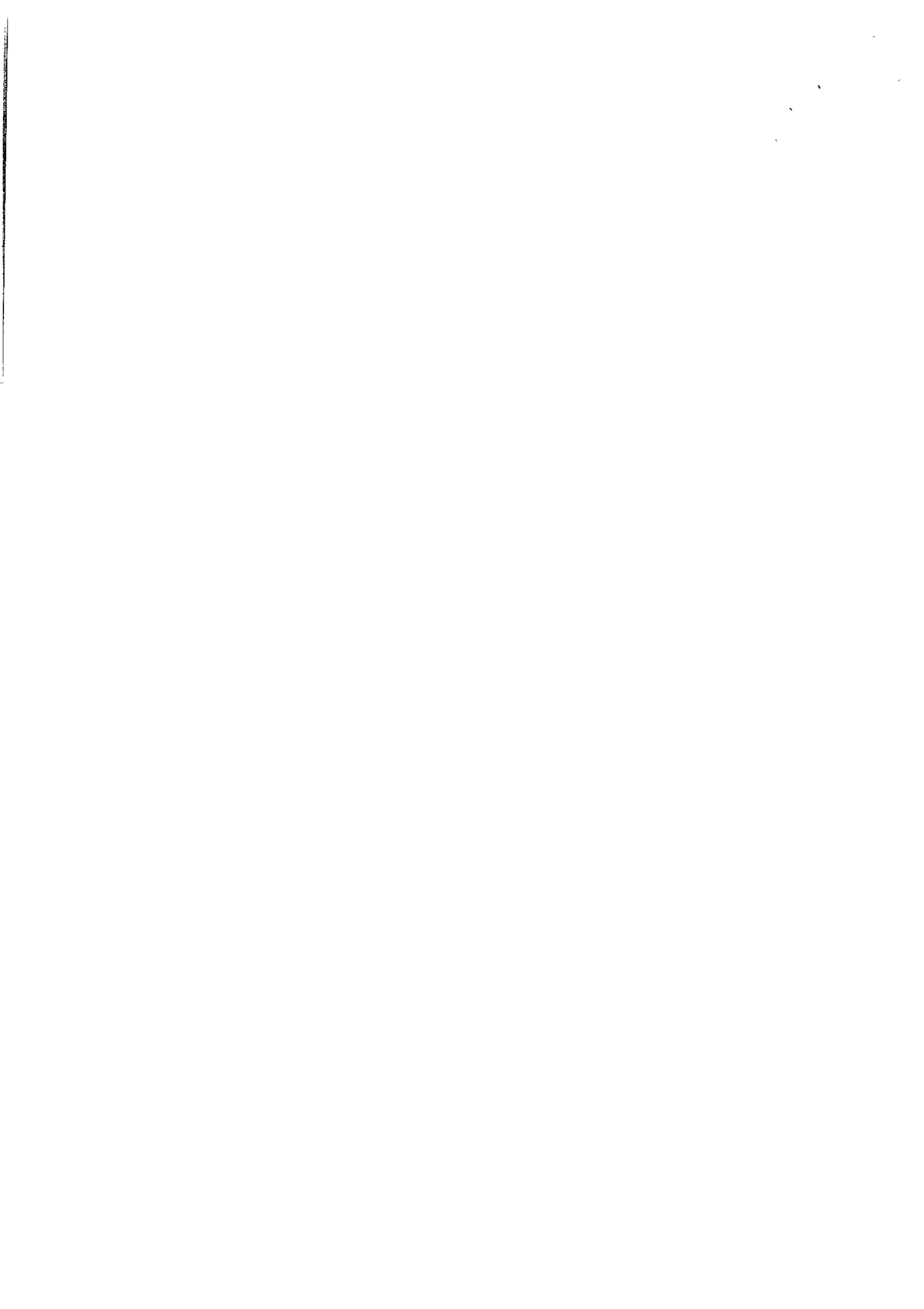
- Conseil Général = 2.450 €
- Commune = 5.440 €
- CRES = 780 €
- CAF = 2.000 €

La différence est supportée par l'association.

Souligne que pour l'Etat la Maison des Projets correspond à la quote-part communale.

Monsieur DUBOC : demande quel est l'engagement financier de la CAP pour les différents projets.

Monsieur PARATTE : diffusera l'information quand elle aura été validée par les partenaires. Informe que le renouvellement du CUCS devrait intervenir cette année pour une application en 2011.



OBJET : approbation du règlement intérieur du Conseil Communal des Aînés

Monsieur BARREAU donne lecture du rapport suivant :

Lors de sa séance du 26 mars 2009, le Conseil Municipal a adopté la Charte du Conseil Communal des Aînés afin d'impliquer les habitants de 60 ans et plus dans une instance de consultation et de concertation sur toute question relative au vivre ensemble sur le territoire communal.

Installé depuis le 25 juin 2009, le Conseil Communal des Aînés a décidé de formaliser ses modalités de fonctionnement au sein d'un règlement intérieur.

Adopté par le Conseil Communal des Aînés lors de la séance du 16 novembre 2009, le règlement intérieur doit être annexé à la Charte citoyenne dudit conseil.

Il est proposé au Conseil municipal :

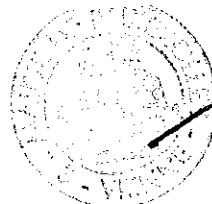
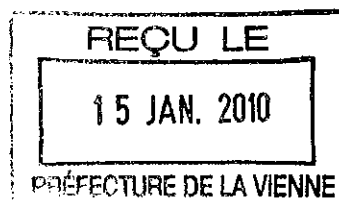
- d'approuver le règlement intérieur et de l'annexer à la charte du Conseil Communal des Aînés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (32 voix)

Pour extrait conforme



Le Maire



MAIRIE DE BUXEROLLES
12, rue de l'Hôtel de Ville
B.P. 09
86180 BUXEROLLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUXEROLLES

- Transmis le : 15 JAN. 2010
- Dépôt PREFECTURE le : 15 JAN. 2010
- Publié le : 18 JAN. 2010
- Notifié le : 18 JAN. 2010

Séance du 14 janvier 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de BUXEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire.

▪ ETAIENT PRESENTS : Monsieur PARATTE, Maire

Messieurs CHARDONNEAU, LOYRE, HECHARD, MARTEAU, ELIE, DEVERGNE, MAUGER, BARREAU, PICHOT, PUY, GARNAUD, MORCEAU, DUBOC, MARTIN et GODET

Mesdames COBERAC, MARCINIAK, ASSERIN, HELIAS, FAZILLEAU, CALIOT, MICHAUD, BEIX, FAUVELET, SULMON, NOCENT, DURAND et ROUSSILLON

▪ ETAIENT EXCUSES : Madame ZOUBIR, M. MAUGER (jusqu'à dél. n°5)

DELEGATIONS DE POUVOIRS.

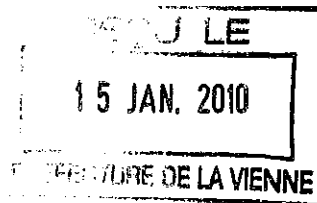
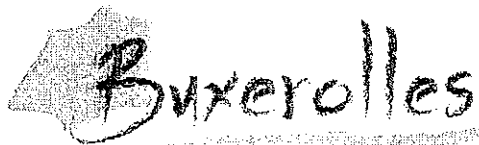
MANDANTS

Mme DAUTREMENT
M. BOUET
Mme DJOUDI
Mme DURAND

MANDATAIRES

Mme COBERAC
M. GARNAUD
Mme CALIOT
M. MORCEAU

Monsieur DEVERGNE est nommé secrétaire de séance.



Annexe 1.

CONSEIL DES AINES REGLEMENT INTERIEUR

Adopté par le Conseil des Aînés lors de la séance du 16 novembre 2009
Approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 14 janvier 2010

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil des Aînés, en application de la Charte citoyenne dudit conseil.

Article 1 : Qualité de l'engagement

L'engagement au Conseil des Aînés est libre, bénévole et à titre gratuit. En aucun cas, un membre du Conseil des Aînés dans l'exercice de ses fonctions, ne pourra prétendre à rétributions, indemnités ou remboursements de frais, sauf dans le cas d'un mandat express accordé par le maire.

Les membres du Conseil des Aînés à titre individuel sont tenus, dans l'exercice de leur mandat, à un devoir de réserve.

Afin de garantir le bon fonctionnement du Conseil des Aînés, la présence de chacun aux différentes réunions est une condition de l'exercice du mandat et de la réussite du conseil.

Article 2 : Réunion du Conseil des Aînés

Les réunions du Conseil des Aînés sont publiques.

Le Conseil des Aînés assure la communication des dates de réunion plénière à la presse locale ainsi qu'au webmaster du site internet de la ville.

Article 3 : Modalités de collaboration avec le Conseil Municipal

Selon l'article III de la Charte, le Conseil des Aînés, est une instance de réflexion, de consultation, de concertation et de proposition. Il intervient :

- à l'initiative du Conseil Municipal pour avis
- par auto-saisine

Le maire et son représentant sont destinataires de toute convocation, document annexé aux ordres du jour des réunions en séance plénière ou en commission, ainsi que des comptes-rendus ou rapports validés ou rédigés à l'issue de ces réunions.

Article 4 : Renouvellement des membres en cours de mandat

Si en cours de mandat, le nombre de conseillers devient inférieur aux deux tiers du nombre initial d'installation du Conseil, il sera procédé à la nomination de nouveaux membres par le Conseil Municipal dans les conditions prévues par la Charte ce jusqu'à la date anniversaire pour la durée du mandat restant.

Ce renouvellement ne pourra se produire qu'une fois.

Article 5 : Fonctionnement des différentes instances

Art.5.1 : L'Assemblée Plénière

Art.5.1.1 : Calendrier

L'Assemblée Plénière se réunit au minimum trois fois par an aux dates arrêtées en séances plénières.

Art.5.1.2 : Modalités de convocation

Les convocations, assorties de l'ordre du jour et des différents rapports des commissions, seront adressées quinze jours auparavant.

Art.5.1.3 : Prise de décisions

L'Assemblée Plénière, lors de ses séances, entend le rapport des différentes commissions, délibère et se prononce à la majorité des membres présents.

Art.5.2 : Le bureau

Le nombre de membres au bureau est de 11 conseillers dont la conseillère municipale déléguée à la solidarité et aux liens intergénérationnels.

Le remplacement de membres(s) au sein du bureau peut s'effectuer en cours de mandat, sous réserve d'une décision prise à la majorité du Conseil.

Si le nombre de volontaires pour être membre du bureau est supérieur à 10, un tirage au sort sera effectué.

Le rôle du bureau :

- Il convoque les assemblées du Conseil, fixe les dates et l'ordre du jour.
- Il assure l'information des habitants.
- Il remplit le rôle quotidien d'interface avec la Mairie.
- Il coordonne et impulse l'activité des commissions thématiques.

Le conseil des Aînés pourra, s'il le souhaite, compléter et amender à la fois son rôle et son organisation.

Art.5.3 : Les commissions thématiques

Art.5.3.1 : Installation des commissions

Les thèmes sont définis par l'Assemblée Plénière.

Les commissions thématiques sont donc nommées par l'instance plénière en fonction des thèmes validés. Les commissions font état de l'avancée de leurs travaux à chaque assemblée plénière.

Art.5.3.2 : Mode de fonctionnement

Lors de sa première séance de travail, chaque commission désigne en son sein, un animateur et un rapporteur qui ont pour mission :

- De coordonner et de faciliter le travail de la commission,
- D'assurer le lien avec l'assemblée plénière et le bureau,

OBJET : Modification de la composition de commissions : commission de révision des listes électorales et commission communication culture animation

Monsieur PARATTE donne lecture du rapport suivant :

Monsieur Bernard BEAUDOIN est décédé. Il était notamment membre de la commission de révision des listes électorales et de la commission communale des impôts directs (CCID).

Si l'article 1650 du CGI prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID), il stipule qu'en cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, titulaires ou suppléants, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer. Leur mandat court jusqu'au terme du mandat des commissaires désignés lors du renouvellement du conseil municipal. Aussi, il n'est pour le moment pas nécessaire de procéder à son remplacement au sein de cette commission.

Il convient donc de le remplacer au sein de la commission de révision des listes électorales.

Pour la commission de révision des listes électorales, il est nécessaire de proposer deux noms au Tribunal de Grande Instance. En effet, après enquête sur les deux personnes proposées, un seul nom sera retenu par le Tribunal.

Par ailleurs, Monsieur Frédéric MERLE ayant déménagé de Buxerolles a démissionné de la commission communication culture animation. Il convient de le remplacer.

Les candidatures suivantes ont été proposées :

Monsieur Jean-Pierre BARBAZANGES et Monsieur Jacques CARRE pour la commission de révision des listes électorales,

Madame Christine TOURNOUX pour la commission communication culture animation.

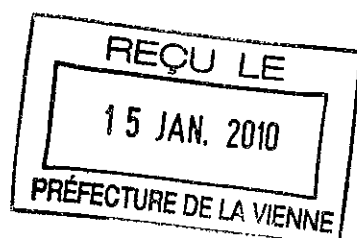
Il est proposé au Conseil municipal :

➤ de proposer Monsieur Jean-Pierre BARBAZANGES et Monsieur Jacques CARRE pour la commission de révision des listes électorales et

➤ de nommer Madame Christine TOURNOUX membre de la commission communication culture animation,

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (32 voix)



Pour extrait conforme
Le Maire

A handwritten signature in black ink, followed by a circular official seal. The seal contains some illegible text and a central emblem.

Conseil municipal du 14 janvier 2010
Questions diverses
(Page 1)

1. Séisme Haïti

Monsieur PARATTE : déclare qu'un tremblement de terre dramatique a touché Haïti et qu'on n'en mesure pas encore les conséquences. Haïti a des liens profonds avec la France. Est favorable au vote d'une subvention en signe de solidarité, et rappelle que la règle est de répondre aux appels lancés par l'association des Maires de France pour toutes les situations de cette nature.

A l'heure actuelle, aucune position n'a encore été prise, et la question sera proposée au prochain conseil.

Ajoute que de toutes façons il y a certes les secours immédiats mais il y aura aussi nécessité d'assurer les besoins alimentaires, sanitaires sur une longue période, ainsi que et la reconstruction des logements et des infrastructures.

2. Elections régionales – tenue des bureaux de vote

Monsieur PARATTE : rappelle que les élections régionales auront lieu le 14 et le 21 mars. Cette année il y aura 3 bureaux de vote supplémentaires, et il invite les élus à être présents comme assesseurs dans les bureaux de vote.

3. Agenda

Monsieur PARATTE : fait part des changements de date pour les prochains conseils municipaux

- Séance du 25 février repoussée au 4 mars
- Séance du 25 mars repoussée au 31 mars

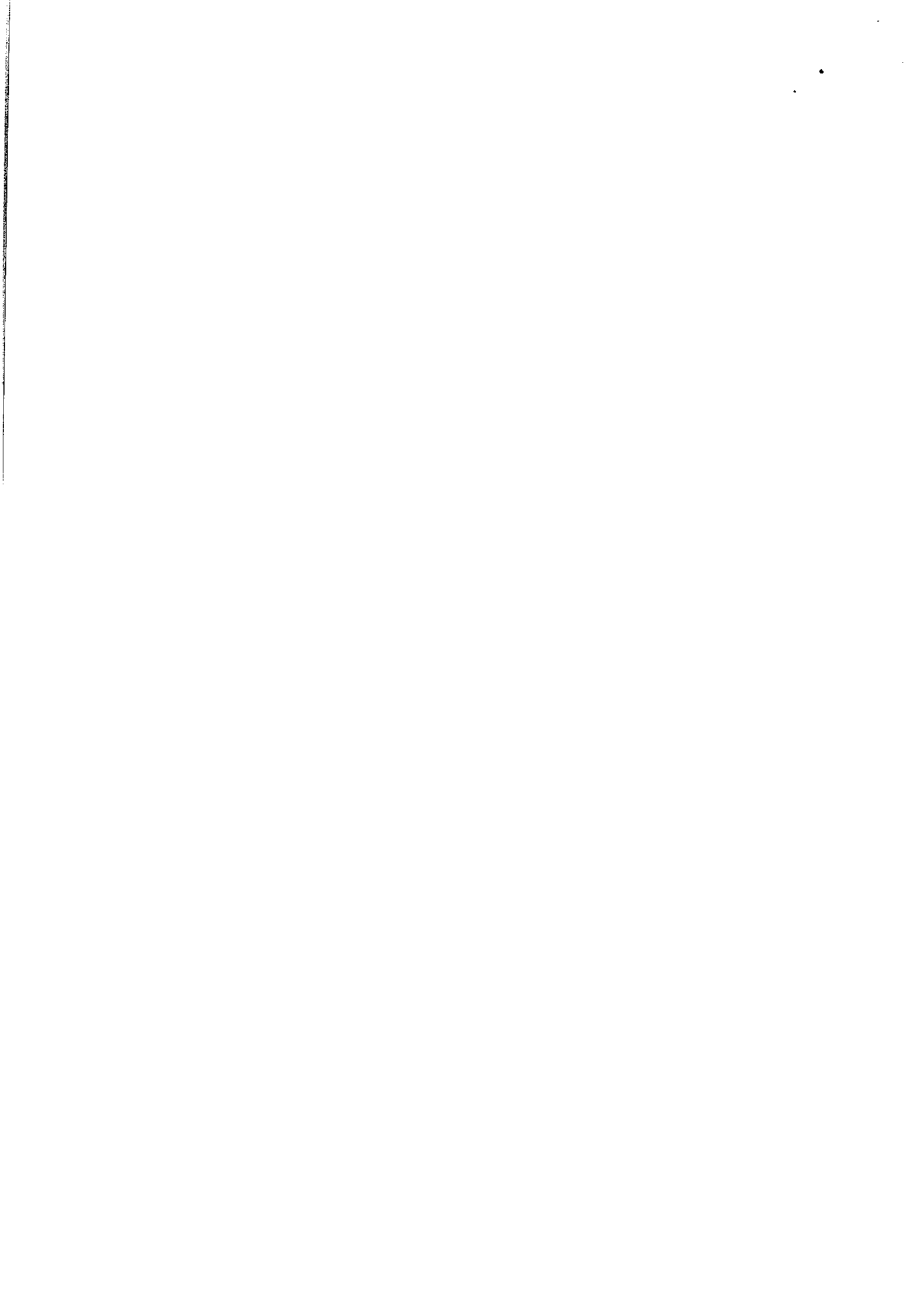
4. Intempéries

Madame ROUSSILLON : signale qu'elle a eu connaissance de 2 chutes dues à la présence de verglas sur les trottoirs : devant le bureau de tabac (rue des iris) et entre l'agence immobilière et la pharmacie (rue de l'hôtel-de-ville). Elle signale également que le trottoir devant la poste et la BNP était impraticable et que l'esplanade du CGR dangereuse. Elle conçoit que tout le monde ne puisse pas dégager son trottoir comme l'exige la loi mais souhaiterait que la dite loi soit au moins appliquée au centre ville devant les commerces

Monsieur ELIE : confirme que l'éclairage est très mauvais.

Monsieur PARATTE : acquiesce pour Valvert, puisque l'ombre portée masque une partie des marches.

Pour ce qui est du verglas, va peut être finir par se résoudre à saler les trottoirs en centre ville, bien que cette tâche incombe aux riverains, mais estime que pour le cinéma, l'exploitant est en situation de faire le nécessaire. En tout état de cause, il s'agit, contrairement aux trottoirs, d'un lieu privé.



Conseil municipal du 14 janvier 2010
Questions diverses
(Page 3)

Madame ROUSSILLON : propose de rédiger un article rappelant les obligations de déneiger devant chez soi.

Monsieur ELIE : fait savoir qu'il a eu beaucoup de compliments d'habitants et commerçants car les voies ont été dégagées de façon pertinente et au bon moment, la circulation a pu se faire quasiment normalement. En parallèle avec Poitiers, ça n'a pas toujours été le cas. Les services techniques ont bien travaillé.

Madame CALIOT : tient à féliciter Monsieur PEIGNEY le directeur de Super U qui a tout le temps salé son parking.

Monsieur PARATTE : souligne que les services techniques sont sortis 8 fois pour faire un salage complet et que, pour la première fois, ils ont salé les arrêts de bus. Explique que le circuit d'intervention fait environ 29 km sur 62 km de voirie communale, les priorités sont les lignes de bus, les rues en pente, les principales entrées de ville et les ronds-points. L'accès aux quartiers est assuré dans tous les cas, mais les rues de desserte purement locale ne sont pas traitées.

Est fier du travail réalisé par les services techniques et fait savoir qu'il n'y avait qu'à Buxerolles où les bus pouvaient circuler sans difficulté aucune lundi dernier au début de la matinée.

Ajoute que le sel est certes pratique, mais pas sans conséquence sur l'environnement, car il pollue les nappes souterraines et les rivières, et fait dépérir les arbres et les plantations. Un certain nombre de pays n'utilisent plus le sel. Il est probable que cette restriction sera étendue dans les années prochaines.

Madame CALIOT : fait savoir que des habitants lui ont demandé comment il fallait faire pour se procurer du sable.

5. Communication

Monsieur LOYRE : présente le carnet, distribué à chaque élu, qui a été réalisé avec la volonté de protection de l'environnement en papier recyclé.

6. Repas du CCAS

Monsieur PARATTE : rappelle que le repas du CCAS aura lieu le 7 février et qu'il convient de donner la réponse de participation ou non à Carole BERTRAND avant le 15 janvier.

7. Dissolution association

Monsieur PARATTE : fait part de la dissolution de l'association « le Choix d'Agir à Buxerolles » prononcée par la Préfecture de la Vienne le 23 décembre 2009 sur décision du Conseil d'Administration. Conformément aux statuts, le solde du compte bancaire est versé au CCAS de Buxerolles. M. DUBALLET a donc remis un chèque de 419.93 € le 29 décembre 2009 soldant ainsi le compte bancaire de l'association au profit du CCAS. Il remercie l'association pour ce geste solidaire.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 21 h 15.

